

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 24 AVRIL 1888.

### Rapport de la Commission de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi ouvrant un crédit extraordinaire et spécial de 700,000 francs au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, pour rachat de routes et de ponts concédés, et pour des concours agricoles en 1888.

(Voir les nos 82 et 121, session de 1887-1888, de la Chambre des Représentants, et 54, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Baron DE SELYS LONGCHAMPS, le Vicomte VILAIN XIII, CORNET, le Baron PYCKE DE PETEGHEM et le Comte DE RIBAUCCOURT, Rapporteur.

MESSIEURS,

Dans sa séance du 18 avril, la Chambre des Représentants a adopté, à l'unanimité des membres présents, le Projet de Loi qui vous est soumis.

Lors de la discussion du projet de Budget sur ressources extraordinaires de 1887, le Gouvernement avait exprimé l'intention d'appliquer à l'agriculture une large part des recettes provenant du droit d'entrée sur le bétail étranger. C'est la réalisation de cette idée que contient le Projet de Loi que vous avez à examiner aujourd'hui.

Un double crédit vous est demandé, dans ce but, par le Gouvernement : 500,000 francs pour le rachat de routes et de ponts concédés, et 200,000 francs pour organiser et subsidier un grand concours d'agriculture et d'animaux reproducteurs.

Dans l'exposé des motifs qui accompagne ce Projet de Loi, le Gouvernement reconnaît combien les péages existant encore sur les routes et les ponts sont préjudiciables aux agriculteurs qui habitent aux alentours; cette situation, établit, du reste, une inégalité entre les contribuables, inégalité que rien ne justifie : tandis que les uns ont à acquitter des droits souvent assez élevés chaque fois qu'ils se servent d'une route, les autres, plus heureux, jouissent gratuitement des mêmes avantages.

En 1850, le réseau des routes concédées atteignait 670 kilomètres; depuis lors, par suite de l'extinction des concessions et des rachats anticipés, l'étendue de ces routes a été réduite à 188 kilomètres.

Le nombre des ponts concédés ne s'élève plus qu'à 24. Le subside qui vous est demandé a pour but précisément de faire disparaître cet état de choses, et si le

( 2 )

Gouvernement veut encore persévérer pendant quelque temps dans cette voie, le jour n'est pas éloigné où tous les péages auront disparu.

Depuis que la crise si intense que traverse l'agriculture sévit en Belgique, l'élevage des chevaux et du bétail a puissamment contribué à aider les agriculteurs à traverser ces mauvaises années. Les expositions annuelles de chevaux, en donnant un nouvel essor à cette importante branche de l'industrie agricole, ont rendu un service signalé à l'agriculture entière.

Le Gouvernement a bien fait de demander un subside de 200,000 francs pour organiser une exposition générale d'animaux reproducteurs.

Quant aux concours de culture, leur heureuse influence sur l'ensemble de l'agriculture en Belgique n'est pas douteuse : c'est par ce moyen que les cultivateurs pourront mettre en pratique les théories que les conférences et l'enseignement agricole ont répandues dans nos campagnes.

Votre Commission, après avoir examiné les différents articles du Projet de Loi qui vous est soumis, vous en propose l'adoption à l'unanimité de ses membres présents.

*Le Rapporteur,*

Comte DE RIBAUCCOURT.

*Le Président,*

EDM. DE SELYS LONGCHAMPS.